

Communiqué de presse du 19 juin 2019

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE GARDENT LE CAP

Les institutions de prévoyance, qui enregistrent des résultats contrastés en 2018, ont réalisé un chiffre d'affaires global de 13,4 milliards d'euros, stable par rapport à 2017, et une marge de solvabilité moyenne de 312%. Les groupes de protection sociale affichent, quant à eux, une progression de 2% de leur chiffre d'affaires combiné, démontrant ainsi la solidité liée à l'effet de taille dans un environnement concurrentiel et complexe.

La généralisation de la complémentaire santé ne profite pas aux institutions de prévoyance

Les cotisations encaissées en santé ressortent en baisse de 1,4% en 2018, une évolution qui résulte essentiellement des effets de la concurrence sur un marché qui reste fortement impacté par la généralisation de la complémentaire santé en entreprise. « *Comme nous l'avions prévu, la généralisation n'a pas conduit à un transfert massif des contrats individuels vers les contrats collectifs. Les tarifs sont désormais tirés au maximum et les marges de manœuvre inexistantes* », explique Jean Paul Lacam, Délégué général du CTIP. Les prestations ont enregistré une baisse du même ordre l'an dernier, permettant ainsi de préserver les équilibres. Avec un taux de redistribution de 85%, le contrat collectif géré par les institutions de prévoyance reste très avantageux pour les assurés.

La prévoyance, le cœur de métier des IP, résiste et la retraite progresse

Les cotisations encaissées en prévoyance sont restées stables en 2018, une évolution qui tient compte d'une progression de 1,1% pour les arrêts de travail et la dépendance et d'un recul de 1,6% pour les garanties décès.

Les prestations en prévoyance ont cru de 4% l'an dernier, une hausse sensible liée au vieillissement de la population active qui pèse sur les équilibres de ces garanties et justifie le développement de programmes de prévention en entreprise. La retraite supplémentaire, quant à elle, a progressé de 7,7% du fait de nouveaux contrats.

Des résultats contrastés et une consolidation qui se poursuit au niveau des groupes

Le résultat net des institutions de prévoyance est négatif pour la deuxième année consécutive, à -196 M€. Il reflète les résultats contrastés enregistrés par les institutions en 2018. Si la majorité des IP affichent des résultats positifs et en progression, d'autres se restructurent et doivent faire face à des provisions supplémentaires, notamment en arrêts de travail. Cela étant, avec 14,5 milliards d'euros de fonds propres et une marge moyenne de solvabilité de 312%, les institutions de prévoyance maintiennent leur solidité financière à un niveau supérieur à la moyenne du secteur de l'assurance de personnes.

Le chiffre d'affaires des activités combinées des groupes de protection sociale en assurance de personnes a augmenté de 2% pour s'établir à 27,8 milliards d'euros. Cette progression est portée par la santé (+1,5%) et par la prévoyance (+4,7%) mais aussi par la reprise de l'activité en assurance vie (+15,3%). Quant à la baisse en retraite supplémentaire (-19%), elle s'explique par un ralentissement de la collecte en individuel du fait de l'année fiscale blanche.

« Nous sommes parvenus à maintenir nos positions malgré la standardisation du contrat responsable. La solidité de la gouvernance paritaire a permis d'encaisser les chocs et de poursuivre la construction de groupes capables de proposer une offre complète en matière de protection sociale. Avec une assise financière suffisante pour faire face à un marché très concurrentiel, les institutions de prévoyance et les groupes de protection sociale sont prêts à affronter les prochaines réformes malgré la multiplication de textes législatifs et réglementaires », conclut Jean Paul Lacam, Délégué général du CTIP.



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr